

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6256
25 mars 1965
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 25 MARS 1965 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre du Gouvernement royal du Cambodge, j'ai l'honneur de vous faire tenir ce qui suit, pour l'information des membres du Conseil de sécurité :

"Le 21 mars 1965, vers 8 h 30, deux éléments des forces armées sud-vietnamiennes, venant l'un de Trapho à pied et l'autre du poste de Giang Thanh (Kien Giang) à bord de sept embarcations, se sont infiltrés en territoire khmer et ont fait jonction près du village de Presh Trohing, situé à environ onze kilomètres au sud-est de Kompong Trach (Kampot) et à environ deux kilomètres à l'intérieur du Cambodge.

Un accrochage a eu lieu entre les éléments khmers et les agresseurs au cours duquel des avions de chasse américano-sud-vietnamiens ont mitraillé les environs du village.

Du côté cambodgien cette attaque a fait parmi les habitants du village deux tués et trois blessés dont un garçon de dix ans gravement atteint. Trois maisons ont été incendiées et un fusil enlevé.

Un renfort des forces armées royales khmères, dépêché sur le lieu de l'incident, a obligé les agresseurs à se replier en leur territoire vers 10 h 30."

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé la plus énergique protestation contre ces actes d'agression commis par les forces américano-sud-vietnamiennes et en tient conjointement responsables les Gouvernements des Etats-Unis et du Sud-Viet-Nam qui supporteront seuls les conséquences qui pourraient en résulter.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot Sambath

